

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 09 septembre 2021**

Objet : Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-cinq août 2021, se réunit en session ordinaire, en salle d'assemblée au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 45 (dont 7 procurations) - 141 voix

Votants : 45 Pour soit 141 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président
Mr François VINCENT – 15 voix – 1^{ER} VP
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix
Mme Patricia BUISSON – 6 voix
Mr Camille CARCAT – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr Vidau) – 2 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix
Mr Alain FAUCHER – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – 1 voix
Mr Albin FREYCHET – 15 voix
Mme Sarah GENTIL – 2 voix
Mr Laurent GUINARD – (suppléant de Mr Peyresblanques) – 1 voix
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr Allard) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Vincent) - 15 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix
Mr Christian JACQUIER – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix
Mr Henri LECLERE – (procuration donnée à Mme Faivre) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix
Mr Guy MONTET – 1 voix
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – 1 voix
Mr Thierry MUZETTE – (procuration donnée à Mr Le Gouffe) – 1 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) – 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (procuration donnée à Mr Chevalier) – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – 6 voix
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (procuration donnée à Mr Fleury) – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix
Mme Gülsen YILDIRIM – (suppléante de Mr Léonie) – 2 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Président de la CC Pays de Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Président Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président de la CC Noblat
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Conseiller municipal CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président CC POL
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Conseiller communautaire CC ELAN
Président Département Haute-Vienne
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combade
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller communautaire CC Val de Vienne
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseillère municipale Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) - 15 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Président Tulle Agglo
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine

Texte de référence :

- CGCT notamment les articles L1413-1, L1411-5, D1411-4/-5, L2121-21

Composition de la C.C.S.P.L. :

La C.C.S.P.L est composée :

- du **Président** ou de son représentant
- de **5 membres titulaires**
- de **5 membres suppléants** convoqués par ordre de nomination
- de **représentants d'associations locales** nommés par l'organe délibérant

Par ailleurs, peuvent siéger à la commission Consultative des Services Publics Locaux avec voix consultative :

- des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée

Rôle de la C.C.S.P.L. :

- La commission est obligatoirement consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public avant que le comité syndical ne se prononce sur le principe de délégation.
- Elle est en outre chargée d'examiner, chaque année, les rapports établis par les délégués de services publics qui doivent être adressés au Président avant le 1^{er} juin de chaque année.

Règles d'élection des membres de la C.C.S.P.L. :

Les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants sont élus :

- au scrutin de liste ;
- au scrutin secret ;
- suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D1411-4 du C.G.C.T.).

Par parallélisme des formes avec les règles d'élection de la CAO et CDSP, les membres du comité syndical désirant présenter une liste devront la déposer par écrit au siège du Syndicat à l'attention du Président en mandat, contre récépissé, au plus tard, un quart d'heure avant le début de la séance du comité syndical qui prévoit l'élection des membres de la C.C.S.P.L..

A l'unanimité, les membres du comité syndical présents décident de procéder à un vote à main levée pour l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Une seule liste est proposée et soumise au vote.

Après élection, selon le principe de la représentation proportionnelle :

Nombre de votants : 45 (dont 7 procurations) représentant 141 voix

Nombre de suffrages exprimés : 141

Votes blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 72

La liste obtient 141 voix

Sont élus membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- **Jean-Marie BOST, Président et Isabelle DEBOURG, son représentant**

Membres titulaires :

- **François VINCENT**
- **Hélène ROME**
- **Hélène FAIVRE**
- **Stéphane DESTRUHAUT**
- **Jean-Pierre BERNARDIE**

Membres suppléants :

- **Jean-Paul BARRIERE**
- **Alain GRASS**
- **Bruno FLEURY**
- **Sarah GENTIL**
- **Henri LECLERE**

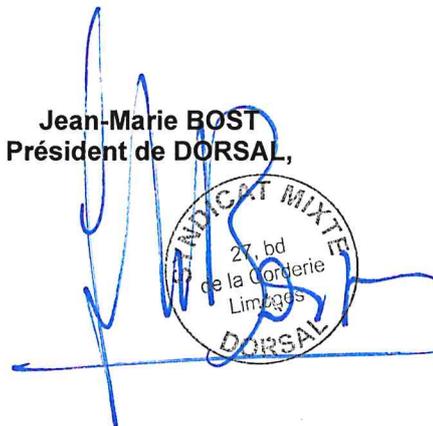
Associations locales :

- **En Corrèze, « le 400 » – représentée par Mr Cyril MARTON ou Mme Karine MACHAT**
- **En Creuse, « La Palette – le Panel des possibles » – représentée par Mr Nicolas FORGERON ou toute autre personne désignée par l'association pour le remplacer si besoin**
- **En Haute-Vienne, « Aliptic » représentée par Mr Alexis MONS ou Mr Yann ROBIN**
- **Et une association de consommateurs, « Union des Centres Techniques régionaux de la Consommation Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (CTRC-ALPC) » représentée par toute personne désignée par l'association selon les réunions**

Par ailleurs, siègent à la commission Consultative des Services Publics Locaux avec voix consultative :

- **des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée**

**Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,**



STYNDICAT MIXTE
27, bd
de la Corberie
Limoges
DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

